

L'ajournement

Le 10 mars 1970, le ministre de la Défense de l'époque, M. Léo Cadieux, avait communiqué au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, un document dans lequel il exposait en détail la participation du Canada aux essais sur les armes biologiques et chimiques. Dans le document en question, il faisait valoir que le Canada n'y avait pris part que dans un but défensif, pour mettre à l'essai des mesures de défense auxquelles il devait recourir en cas d'attaque. Le document de 1970 contient toutefois deux points très intéressants qu'il y a lieu de souligner.

En parlant du rôle du Canada dans les essais effectués, on lit dans le rapport ce qui suit:

... il appartient donc entièrement au Canada de décider si certaines expériences seront effectuées en territoire canadien.

Les auteurs ajoutent de façon catégorique ce qui suit:

Il y a peut-être lieu de signaler à cet égard qu'aucune des recherches effectuées par le ministère de la Défense nationale n'a influencé de quelque façon le recours aux armes chimiques au Vietnam.

Il est bien évident que ces déclarations de 1970 ne concordent pas avec ce qui s'est passé à Gagetown d'après ce que nous avons découvert.

Voilà que le ministre et ses fonctionnaires ont fait tout leur possible pour inventer une histoire à propos des essais de 1966 qui n'auraient été que des expériences sur le contrôle de la végétation à la base militaire de Gagetown. Le ministère de la Défense nationale et le ministre lui-même ont bien insisté pour dire que les fonctionnaires du ministère de la Défense du Canada ou de l'armée américaine n'avaient en aucune façon laissé entendre que ces essais allaient servir à la mise au point d'une arme chimique—plus précisément de défoliants qui devaient être utilisés au Vietnam.

On peut dire que ces messieurs ne savent pas lire s'ils tiennent à nier que les Canadiens ou plutôt les Américains avaient l'intention de se servir des résultats des essais de Gagetown au Vietnam.

Dans le *Technical Memorandum 141*, sur les essais de défoliation effectués en 1966 à la base de Gagetown, Nouveau-Brunswick, Canada, un document de l'armée américaine, on peut lire:

... on avait besoin de grandes étendues semblables en densité à celles qui présentaient un intérêt en Asie du sud-est ...

Plus loin dans le mémoire on peut lire:

... ce terrain qui se trouvait à la base de Gagetown, à Oromocto, au Nouveau-Brunswick, convenait quant à l'étendue et à la densité, et renfermait un mélange de conifères et d'essences à grandes feuilles caduques croissant en un massif dans une forêt vierge et dense où se retrouvaient des densités de végétation semblables à celle des régions des zones tempérées et tropicales comme le sud-est de l'Asie.

Il est clair que les Américains se servaient de Gagetown parce qu'on y trouvait des conditions semblables à celles des régions qui les intéressaient dans le sud-est de l'Asie, c'est-à-dire le Vietnam.

La version canadienne du rapport sur l'essai de 1966 à Gagetown, intitulé «Contrôle de la végétation», démontre sans le moindre doute que les Canadiens étaient bien au courant des raisons pour lesquelles les Américains voulaient faire cet essai à Gagetown. Je cite un extrait de ce rapport:

... On comprend l'intérêt des Américains. D'énormes efforts ont été tentés pour trouver moyen de détruire la voûte de feuillage de la jungle dans le Sud-est asiatique.

En 1966, les fonctionnaires savaient que l'armée américaine voulait faire des tests à Gagetown parce qu'elle cherchait un moyen de détruire la voûte de la jungle au Vietnam. En 1981,

les fonctionnaires canadiens ne semblent pas capables de voir le rapport.

Deux autres rapports confirment que ces essais avaient pour but de faciliter l'effort de guerre américain au Vietnam. Un responsable du Pentagone a confirmé récemment que les essais de Gagetown étaient effectivement en rapport avec le Vietnam. Deuxièmement, un livre intitulé «The Science of 2, 4, 5, T» de Rodney Bovy et Alan Young stipule que les militaires américains:

... n'ont pas répandu d'herbicides à titre expérimental ou sans avoir procédé à des essais. Les essais sur place à des fins militaires ont eu lieu à Portorico, à Hawaï, en Thaïlande, au Canada et dans d'autres régions.

L'élément inquiétant de cette dernière phrase, c'est qu'elle laisse libre cours à notre imagination quant à d'autres essais qui auraient eu lieu au Canada. L'agent Orange et les produits chimiques connexes ne sont pas sans danger, comme le prétend le ministre.

Le gouvernement n'a toujours pas répondu à mes questions à ce sujet. Je voudrais bien savoir quand le gouvernement va cesser de jouer l'innocent au sujet de sa participation dans les essais en rapport avec le Vietnam et reconnaître qu'il a été un complice complaisant. Quand le gouvernement va-t-il nous expliquer pourquoi il a participé à ces essais d'armes chimiques offensives? Enfin, quand le gouvernement va-t-il jouer cartes sur table avec les Canadiens et leur expliquer en détail la nature et la portée de tous les essais d'armes chimiques et biologiques réalisés au Canada?

• (2225)

Mme Ursula Appoloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je rappelle aux députés qu'en 1966, les Américains étaient les vainqueurs au Vietnam. En fait, je crois qu'ils contrôlaient les trois quarts du territoire. Par conséquent, il ne leur était pas nécessaire de procéder à des expériences au Canada, ils avaient toute la place voulue au Vietnam. Il est vrai que pour des raisons qui lui sont propres, le ministère de la Défense nationale a collaboré aux essais de défoliants chimiques auxquels l'armée américaine a procédé à la base des forces canadiennes de Gagetown, en 1966.

Il est vrai également que tous les matériaux utilisés étaient vendus dans le commerce et enregistrés au ministère de l'Agriculture à des fins commerciales pour les forêts, les pâturages et les herbages. Ces produits chimiques étaient utilisés depuis un certain temps avant les essais de Gagetown et ils l'ont été de façon plus intensive depuis lors pour les défrichages aux fins de construction routière ou de projets hydroélectriques, ainsi que par des usagers commerciaux.

C'est un fait aussi que les essais de Gagetown ont été effectués uniquement sur des terrains de la Couronne isolés, situés à des milles de distance des zones habitées les plus proches. La pulvérisation ayant été effectuée à partir d'un hélicoptère volant à basse altitude et par temps calme, il est virtuellement impossible que les produits chimiques se soient propagés à l'extérieur de la zone d'essai.

Précisons bien qu'il ne s'agit pas là d'une zone immense ou de forêts entières, mais plutôt de parcelles nettement délimitées, d'une surface totale inférieure à 400 acres, situées bien à l'intérieur des limites du camp, qui s'étend lui-même sur plus de 250,000 acres. En outre, le mélange de 2-4-D et de 2-4-5 T a été essayé sur une surface bien inférieure à 400 acres.